ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

A 4

Question écrite n° 54550

Texte de la question

M. Charles Cova souhaite attirer l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement sur les nuisances engendrées par la présence de la barrière de péage de Coutevroult en Seine-et-Marne sur l'autoroute A4. Cette région de l'Est seine-et-marnais est particulièrement engorgée. L'activité économique qui s'y développe ne risque pas d'arranger la situation. L'extension du parc Disneyland Paris, l'ouverture du centre commercial international de Serris vont accroître le flux de trafic. Les automobilistes seront contraints, ne pouvant emprunter la sortie A14 par suite de saturation, de poursuivre sur l'autoroute A4 en direction de Metz. Les véhicules se heurteront donc quelques centaines de mètres plus loin à la barrière de péage de Coutevroult. Aujourd'hui, il conviendrait de faire prévaloir la qualité de vie sur la rentabilité d'un système qui se veut lucratif. Il souhaite, donc, connaître les études qu'il pourrait engager et les décisions qu'il serait amené à prendre pour supprimer le péage de Coutevroult.

Texte de la réponse

S'agissant de l'engorgement de l'Est seine-et-marnais, une réflexion vient d'être engagée avec l'établissement public d'aménagement de Marne-la-Vallée et la direction départementale de l'équipement de Seine-et-Marne, sur la desserte du secteur IV de Marne-la-Vallée, de façon à prendre en compte la problématique de l'ensemble des déplacements et dessertes des secteurs III et IV de cette ville et du développement de Meaux et du Créçois. Pour ce qui concerne le péage de Coutevroult sur l'autoroute A 4, de nombreuses concertations et réflexions ont déjà été menées entre les représentants de l'Etat, la société des autoroutes du Nord et de l'Est de la France et les collectivités locales, afin d'appréhender les solutions envisageables, compte tenu des implications juridiques et financières d'une modification du système de péage actuellement en place. Dans le but d'obtenir des données objectives, un audit financier indépendant a été engagé, en partenariat avec le conseil général de Seine-et-Marne, qui permettra d'expertiser l'impact financier de plusieurs scénarios évoqués dans ce cadre. Les conclusions de cet audit devraient être connues au début du deuxième trimestre 2001 et permettre d'opter avec les collectivités, pour une solution pérenne qui garantisse le principe d'égalité des usagers devant le péage tout en évitant une congestion du trafic sur l'A 4 due aux reports.

Données clés

Auteur : M. Charles Cova
Circonscription : Seine-et-Marne (7e circonscription) - Rassemblement pour la République
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 54550
Rubrique : Voirie
Ministère interrogé : équipement et transports
Ministère attributaire : équipement et transports

Date(s) clée(s)

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/11/questions/QANR5L11QE54550

Question publiée le : 4 décembre 2000, page 6816
Réponse publiée le : 26 mars 2001, page 1836